

RÈGLEMENTS – BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture :	Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 de 13h00 à 17h00
Personnel :	Francine Gauthier, responsable des prêts Mylen Quéry Chiazza, superviseuse
Courriel :	fgauthier@itf-francophonie.com mquery@itf-francophonie.com info@itf-francophonie.com
Téléphone :	450-646-4238
Télécopieur :	450-646-6951

- L'étudiant doit présenter sa carte étudiante afin de pouvoir bénéficier d'un emprunt de livres. S'il ne l'a pas avec lui, seule la consultation lui sera permise.
- La période de prêt de chaque livre est de deux (2) semaines consécutives. Il est possible de renouveler un prêt si le livre n'a pas été réservé par une autre personne, et ce, pour deux (2) autres semaines consécutives.
- Étant donné que notre bibliothèque ne compte que 852 ouvrages, et afin de permettre à tous d'en bénéficier équitablement, le nombre de livres prêtés pour une période donnée est limité à trois (3).
- Les bibles, commentaires bibliques, dictionnaires et périodiques ne sont disponibles que pour une consultation sur place. Ils sont d'ailleurs bien identifiés à cet effet.
- Les livres de texte obligatoires pour les cours identifiés d'un point jaune ne sont disponibles que pour une consultation sur place lorsque l'étudiant est inscrit dans la session courante au cours auquel chacun est rattaché.
- L'étudiant ou le professeur est responsable de rapporter les documents empruntés en temps et lieu à défaut de quoi une amende sera exigée à raison de 0,50 \$ par jour par livre. Advenant la perte d'un livre, le coût de remplacement dudit livre sera exigé immédiatement. Advenant l'endommagement d'un livre, un coût de 15 \$ sera exigé pour sa réparation.
- L'étudiant qui n'a pas remis les livres empruntés ou n'a pas défrayé le coût de leurs pertes ou endommagement, ne pourra recevoir son relevé de notes à la fin de la session visée et ne pourra pas s'inscrire à une nouvelle session jusqu'à ce que la situation soit rétablie.